



2019

-

2020

RAPPORT MORAL

www.familles-de-france.org



Rapport moral et d'orientation 2019-2020

Lors de chaque assemblée générale, le président est tenu de vous présenter un rapport moral sur l'année écoulée et un rapport d'orientation sur le ou les exercices futurs.

Ce rapport moral ne prétend pas être exhaustif et est complémentaire du rapport d'activité général.

L'Assemblée générale ordinaire de juin 2019 a voté le projet associatif 2019-2024 du mouvement intitulé «Ensemble nous porterons les attentes des familles».

Le titre établi la ligne conductrice de ce projet : travailler ensemble avec notre réseau. Ce projet contient des orientations et objectifs généraux que je souhaite voir partager dans nos fédérations départementales et associations.

Avec vous, notre réseau et avec les chargés de mission de notre mouvement, nous devons mettre en œuvre les orientations de ce projet associatif sur le terrain de la façon la plus pertinente possible pour les familles.

Nous devons retenir que les priorités essentielles du projet associatif sont de maintenir et soutenir le tissu associatif local, accompagner nos associations, mettre en œuvre les plans d'actions initiés par nos pôles thématiques avec les fédérations et associations ; cela ne peut se faire sans les uns et les autres.

Société

En fin d'année 2018 et début 2019 la France a connu une série de manifestations de grande ampleur : «les gilets jaunes».

Ce mouvement spontané a débuté après une annonce de trop (taxation du gasoil). Il ne peut se résumer aux seules violences et débordements qui ont émaillé un grand nombre de manifestations.

Le mouvement des gilets jaunes est légitime sur le fond de ses revendications de départ relatives à la question du pouvoir d'achat dont sont privées les classes moyennes et populaires.

Nous pouvons nous interroger sur « la volonté » de nos gouvernants de vouloir affaiblir les corps intermédiaires que sont les syndicats, les associations, le Conseil Économique Social et Environnemental qui constitue la troisième chambre représentative de la société en contrepouvoir.

Le gouvernement a proposé un grand débat. En réponse, j'ai demandé de lister tout ce qui pourrait entrer dans les demandes que nous formulons régulièrement afin de proposer des têtes de chapitre à nos associations départementales pour que nous puissions relayer au national mais aussi localement, dans toutes les mairies, nos souhaits pour toutes les familles. C'est ainsi que, localement, j'ai sollicité votre participation à l'organisation des «grands débats» locaux.

Deux communiqués de presse ont été publiés en avril sur nos attentes vis-à-vis de ce grand débat :

- FAMILLES DE FRANCE ATTEND LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
- LES FAMILLES DEMANDENT À ÊTRE PRISES EN COMPTE

Politique familiale

Depuis très longtemps nous assistons à un démantèlement de la politique familiale qui se transforme en une politique sociale qui ne vise que les familles ou personnes en situation précaire, oubliant ainsi la plus grande majorité des familles, dites de la classe moyenne, et les familles nombreuses. Réduire toujours plus les aides aux familles n'a fait que les appauvrir sans compensation du secteur économique basé sur l'emploi. Le compte n'y est pas pour les familles.

Exemple de la renégociation de la COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) au sein de la Caisse d'Allocations Familiales qui est encore une fois trop peu ambitieuse et qui ne permettra pas de créations de services pour les familles à la hauteur de ce qui est attendu et souhaitable pour l'équilibre de la conciliation des temps professionnels et familiaux.

La renégociation de la loi bioéthique

L'examen de ce projet de loi par les députés a commencé en septembre 2019.

Familles de France a été auditionné par la mission d'information sur la révision de la loi relative à la bioéthique en octobre 2018.

Sur la base d'une enquête menée dans le réseau, Familles de France a exprimé les points de vue suivants :

- quand leur filiation n'est plus lisible, les personnes vivent souvent leur vie d'adulte en recherche de leurs origines. L'enfant tant espéré est souvent accueilli avec bonheur, mais le progrès médical doit-il seulement être au service des désirs individuels ?
- nos avis sont très partagés concernant les questions de PMA ; concernant ce sujet nous souhaitons d'abord une réflexion plus importante sur la place de chacun dans la famille, avant d'ouvrir des droits nouveaux aux couples homosexuels.
- notre mouvement s'opposera toujours à la marchandisation du corps des femmes contre de l'argent ; action derrière laquelle se cache toujours des rapports de pouvoirs et de domination. Les histoires douloureuses de femmes indiennes nous montrent que ce n'est pas la bonne route à prendre.
- les progrès de la science et du droit doivent permettre à l'individu de s'inscrire dans la société, et non créer une « fabrique de l'être humain ».

L'examen de ce projet de révision de la loi bioéthique a commencé en septembre 2019.

Un communiqué de presse a été publié ce même mois sur les risques de dérives inclus dans ce projet :

- ATTENTION AUX DÉRIVES DU PROJET DE LOI BIOÉTHIQUE

La réforme du Complément du Mode de Garde

Le changement de prestataire pour le paiement de cette prestation a induit bon nombre d'erreurs dans la gestion des dossiers des allocataires. Les Caisses d'Allocations Familiales continuent de pallier le non-paiement de cette prestation aux familles.

Un communiqué de presse a été publié sur ce sujet :

- UNE RÉFORME MAL ANTICIPÉE ? CE N'EST PAS AUX FAMILLES D'EN PAYER LE PRIX !

Audition par le sénat sur le PLFSS2020

Nous avons rappelé à Madame la sénatrice, Mme ELISABETH DOINEAU, les principales positions de notre mouvement :

- 1° Un versement de l'allocation familiale dès le premier enfant
- 2° Une augmentation de 5 % des budgets hospitaliers pour 2020
- 3° La revalorisation d'un congé parental attractif notamment pendant la première année de l'enfant afin de permettre un lien fort entre parent et enfant. Cette mesure permettrait de réduire les coûts du mode de garde en crèche et aurait pour conséquence de redynamiser la natalité.

Positions basées sur le constat suivant :

En France le désir d'enfant est de l'ordre de 2,4 alors qu'en réalité, pour la quatrième année consécutive, le taux de natalité ne cesse de baisser, pour ne plus atteindre que le seuil de remplacement des générations à 1.87, et ce malgré une reprise économique. Qui va financer les retraites ? Le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) estime à 1.95 enfants par femme le taux de renouvellement qui assure l'équilibre des régimes de retraite.

Les coupes sombres que nous avons dénoncées chaque année aboutissent à ce résultat alarmant :

- Gel des prestations familiales pour la seconde année consécutive par rapport à l'indice INSEE de 0.9%
- Économie budgétaire de 700k€ pour 2020 qui s'ajoute à celle de 800k€ pour 2019 sur le dos de la politique familiale
- Double baisse du plafond du quotient familial
- Modulation des allocations familiales
- Réforme du congé parental et de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant).

Réforme des régimes de retraite

Cette réforme est basée sur 3 axes à considérer positivement :

- L'universalité ; une meilleure prise en compte des carrières non linéaires, notamment pour les femmes. Une valeur du point dépendant du temps travaillé et non du travail effectué.
- L'équité par la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Aussi bien d'un point de vue salarial que sur les écarts de retraites, le système par points permet d'y remédier notamment par la prise en compte des enfants : majoration de 5% par enfant, dès le premier enfant et 2% supplémentaires à partir de 3 enfants et plus. Les femmes qui ont trois enfants pourront arrêter de travailler jusqu'aux 6 ans du 3ème enfant. Une base à 1000 euros pour les femmes qui n'auraient pas suffisamment cotisé.
- La responsabilité : concernant l'acceptation du système d'âge d'équilibre.

Mais cette réforme du système de retraite qui consiste à réduire 42 régimes différents en un seul pose plusieurs problèmes :

- La valeur du point et son évolution : le nombre de points acquis et la valeur du point sont respectivement contraints par «la valeur d'acquisition des points» et «la valeur de service du point» ; deux paramètres laissés à la délibération du conseil d'administration de la caisse nationale de retraite universelle et dépendants des projections financières du système de retraite. Il faut savoir que l'enveloppe du budget retraite a été fixée à 14% du PIB !
- L'âge légal de départ à la retraite : cet âge reste fixé à 62 ans mais l'âge pivot à 64 ans, avec décote pour départ avant cet âge et majoration après cet âge, va inciter à travailler plus.
- La prise en compte de toute la carrière dans le projet de réforme risque mécaniquement, du fait de la progressivité, de pénaliser la valeur du point par rapport à la prise en compte des 25 dernières années dans le secteur privé.

Consommation

La défense du consommateur constitue une action primordiale de notre Mouvement.

C'est une action financée par l'état et soumise à convention annuelle mentionnant notamment :

- L'organisation de l'accueil des consommateurs ;
- Une activité de traitement amiable des réclamations et de participation aux modes alternatifs de règlement des litiges ;
- Une activité de communication externe à l'exclusion d'une activité commerciale de presse.

Cette convention s'applique aux actions conduites au niveau national par l'association et aux actions qui sont réalisées par les associations locales qui lui sont affiliées

À propos de l'accueil des consommateurs, le pôle consommation avait demandé qu'une saisie de litiges soit possible directement sur notre site Internet. C'est l'une des motivations qui a conduit à la rénovation du site de Familles de France.

La question du super agrément et ses conditions d'obtention :

- Détenir l'agrément d'association de consommateurs ;
- Démontrer une expérience, une organisation et des ressources humaines en matière de défense des consommateurs ;
- Détenir au moins une permanence faisant minimum 8h/semaine dans 40 départements ;
- Percevoir 229 500 € de produits de cotisations de personnes physiques ou morales.

Pour justifier de ces deux derniers points, vous comprendrez pourquoi la fédération nationale s'est montrée insistante fin 2019, début 2020, sur le retour des comptes rendus d'activité «conso» des associations concernées.

La question des subventions de l'état :

L'objectif de l'état est de diminuer les subventions reversées au monde consumériste de 40% !

Les protestations et communiqués de presse communs ne changent en rien la situation.

La DGCCRF, lors d'une rencontre en mars 2019, nous explique que l'objectif est aussi de réduire le nombre des associations de consommateurs, au nombre de 15 actuellement.

La démarche proposée est de se «marier» ou «fusionner» avec un autre mouvement ou une autre association.

Familles de France n'acceptera jamais une telle démarche qui consisterait à renier ce que nous sommes, mais privilégiera une démarche de création d'une structure tierce.

En fin d'année 2019, j'ai été contacté directement par la secrétaire de cabinet d'Agnès PAGNIER RUNACHER m'annonçant la diminution probable de 25% de notre subvention pour 2020.

Santé

Familles de France est membre fondateur de France Assos Santé (UNAASS).

L'Assemblée générale de l'UNAASS 2019 était électorale. Il a été décidé par le Conseil d'administration de l'UNAASS que tous les administrateurs étaient rééligibles du fait de l'accroissement du nombre d'associations membres, notamment les associations de malades.

Après applications des règles statutaires de répartition des sièges par collège, le collège Famille s'est vu attribuer 2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants au lieu de 6 !

Néanmoins, pour le collège Famille, Familles de France a pu garder un siège au CA de l'UNAASS en tant que suppléant du président (titulaire) au titre de France Asso Santé des Hauts de France.

L'année 2019 a été l'année du renouvellement des représentants des usagers du système de santé dans les établissements. L'agrément santé de Familles de France a permis d'étendre notre représentation dans les CDU d'établissements.

Communication

Au moment du développement sans précédent des modes rapides de communication (Facebook, Twitter, WhatsApp...), nos associations peinent à trouver leur place et le citoyen veut aller vite et ne fait plus confiance aux corps intermédiaires. La tâche pour nos associations est immense avec une faiblesse du bénévolat et des aides (exemple, les contrats aidés) qui ont disparu au profit du système D peu pérenne.

Dans ce cadre de développement rapide des moyens de communication, notre nouveau site internet va intégrer un système de communication direct entre la fédération nationale et ses associations membres, afin de :

- Favoriser le partage d'informations entre associations ;
- Valoriser les activités des associations ;
- Échanger des documents avec la fédération nationale.

Les orientations

J'ai consacré ce mandat de deux ans à la mise en place d'une organisation permettant une plus grande efficacité dans nos actions avec le réseau et la mise en œuvre des objectifs du projet associatif que vous avez voté à l'AG de juin 2019 :

- Le comité stratégique a été chargé de coordonner l'action des pôles thématiques et le travail avec le réseau. Je vous rappelle mon impératif : la fédération nationale doit s'appuyer sur l'avis du réseau pour s'exprimer face aux pouvoirs publics.
- Le nouveau site internet a permis des déclarations de litiges en ligne, des échanges avec les associations notamment concernant les documents statutaires indispensables à l'établissement des rapports d'activité. Les années 2020 et suivantes verront la montée en charge de ces outils.

Nous aurons à gérer de nombreux dossiers comme celui du renouvellement de l'agrément d'association de consommateurs mais aussi à envisager quelle sera notre réponse à apporter aux pouvoirs publics en ce qui concerne leur objectif de voir diminuer le nombre des associations de consommateurs.

Les échanges avec l'UNAF se sont améliorés mais restent à peaufiner en termes d'échanges réciproques sur notre participation à la revue « réalités familiales » ou à la lettre de la conférence des mouvements familiaux.

Les échanges avec les autres mouvements familiaux doivent aussi être développés tout en gardant nos spécificités. Nous ne pouvons plus être seuls, d'autant que, dans la plupart des cas, nous exprimons des points de vue identiques pour les familles, notamment dans les instances de consommation ou de politique familiale.

Nos priorités, dans le respect et l'application du projet associatif :

1. Approfondir le dialogue avec les Fédérations pour renforcer le fonctionnement démocratique de notre mouvement :

Je considère que la démocratie est un axe de progrès et que le pôle Vie associative, par sa présence sur le terrain et sa mission, aura la charge d'être à l'écoute des Fédérations Départementales et de favoriser l'échange d'informations ; ainsi les positions de la Fédération Nationale seront en prise avec les réalités locales.

2. Faire vivre notre projet associatif :

Les pôles thématiques y contribueront largement et favoriseront sa déclinaison locale en organisant leurs travaux de groupes à partir de remontées d'expérience et d'actions pertinentes.

3. Développer notre rôle de tête de réseau - pilotage et coordination :

Les travaux du comité stratégique devront prendre en compte cette orientation pour favoriser une convergence de nos dossiers et proposer des perspectives d'avenir.

4. La formation aux nouvelles technologies de communication :

L'efficacité recherchée ne pourra être atteinte que si l'ensemble du réseau «joue le jeu». Nous devons prévoir des formations sur l'utilisation des nouvelles techniques de communication, en commençant par celle de notre site Internet rénové.

Cela ne pourra se mettre en place qu'avec le soutien d'une gouvernance responsable et une équipe solide et stabilisée :

- Gouvernance responsable : les administrateurs nationaux doivent être source de propositions et ambassadeurs de Familles de France dans leurs régions respectives. Les responsables des pôles thématiques doivent être moteurs pour le fonctionnement de leurs pôles respectifs.
- Une équipe solide et stabilisée : nos chargés de mission doivent être accompagnés et confortés par les présidents de pôles respectifs. Le management des ressources humaines a aussi son rôle à jouer.

L'ensemble de notre réseau doit pouvoir participer à la réussite de ce challenge.

Charly HÉE
Président national de Familles de France

28, Place Saint Georges 75009 Paris
01 44 53 45 90
contact@familles-de-france.org

WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG



@Familles2France



@Familles2France

